

Le 24 novembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Richard GRIFFON

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Karine BREURE à M. Patrick BOUCHET, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE à M. Yves PARTRAT, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à Mme Céline CHAMPAGNON

Secrétaire : Mme Caroline ZANDER

OBJET : Convention de partenariat – Projet d'Éducation Artistique et Culturelle – KERNEL – Matière 2025

Rapporteur : Sébastien FAUST

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Théâtre du Parc d'Andrézieux Bouthéon pilote un projet qui a pour ambition de faire découvrir la danse autrement, au plus près des spectateurs, en partageant l'énergie, la précision et la musicalité des mouvements.

Autour de cette pièce, des ateliers sont proposés en novembre aux écoles Louis Pasteur et Jeanne d'Arc d'Andrézieux-Bouthéon, ainsi qu'à La Fouillouse (une classe de CE2) et Chambœuf. Les élèves explorent le corps, l'espace, la musique et la relation aux autres. Une approche sensible et progressive pour expérimenter la danse comme une pratique vivante et collective.

Monsieur le Maire propose de conclure avec la commune d'Andrézieux Bouthéon et la compagnie du Parc la convention de partenariat annexée à la présente note, qui engage la commune à participer au financement du projet à hauteur de 1 500 € correspondant à :

- ✓ 13h d'ateliers, pour un total de 910 € ;
- ✓ Une part du coût de cession du spectacle *KERNEL-matière* pour un total de 258 € ;
- ✓ Le coût du transport des enfants vers le Théâtre du Parc pour assister à la représentation de *Côte à côte* pour un total estimé à 150 €,
- ✓ Les places de spectacle pour assister à la représentation de *Côte à côte* pour un total de 182 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **APPROUVER** la convention de partenariat - Projet d'Éducation Artistique et Culturelle - KERNEL-matière 2025, à conclure avec la commune d'Andrézieux Bouthéon et la compagnie du Parc, pour une dépense 1 500 €,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur ce dossier.

042-214200974-20251124-80-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 01/12/2025

Le secrétaire de séance,
Caroline ZANDER



Fait à la Fouillouse, le 24 novembre 2025

Le Maire
Patrick BOUCHET



